

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement de l'Avenue de la Libération, de l'Avenue André et Denis Pelissier et de l'éco-hameau d'Ussol**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).****Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles**

2, Avenue des Ecoles
13520 MAUSSANE LES ALPILLES
Téléphone : 04 90 54 54 20
Télécopie : 04 90 54 54 16

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**ARTELIA VILLE ET TRANSPORT (mandataire du groupement d'opérateurs économiques)**

Le Condorcet
18, Rue Elie Pelas
CS 80132
13016 MARSEILLE
SIRET : 444 523 526 005 15

Le titulaire du marché public est mandataire solidaire du groupement conjoint suivant :

- ARTELIA Ville et Transport SAS : Ingénierie VRD – Mobilité – Transports – Environnement ;
- STOA ARCHITECTURE SARL : Urbaniste / Paysager.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement de l'Avenue de la Libération, de l'Avenue André et Denis Pélissier et de l'éco-hameau d'Ussol.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21 novembre 2018

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 20 707,82 €
- Montant TTC : 24 849,38 €

D - Objet de l'avenant

HR PREFECTURE

013-241300375-20181218-DEL210_2018-DE
Regu le 21/12/2018
Modifications introduites par le présent avenant :

Le marché pour la réalisation de l'aménagement de l'avenue de la Libération, de l'avenue André et Denis Pélissier et l'éco-hameau d'Ussol à Saint Rémy de Provence a fait l'objet d'un groupement de commande entre la ville de Saint Rémy de Provence et la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), approuvé par la délibération n°89-2017 du 31/05/2017. Dans cette opération, il est prévu la réfection et le redimensionnement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées qui relèvent des compétences de la CCVBA.

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux réseaux d'eau potable et d'assainissement été attribué le 21 novembre 2018 à **ARTELIA VILLE ET TRANSPORT** pour la somme de 20 707,82 € HT, soit 24 849,38 € TTC, par décision n°88/2017.

Le marché de travaux lié à la partie prise en charge par la CCVBA a été attribué par la délibération n°167/2018 du Conseil Communautaire du 24/09/2018 pour un montant total de 893 377,50 € HT (soit 1 072 053 € TTC) et se traduit financièrement de la manière suivante :

- 146 840 € HT (soit 176 208 € TTC) sur le budget principal au titre de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales ;
- 474 952,50 € HT (soit 569 943 € TTC) sur le budget annexe « régie de l'eau » de la CCVBA ;
- 271 585 € HT (soit 325 902 € TTC) sur le budget annexe « régie de l'assainissement).

Or, le coût des travaux et du programme ayant augmenté par rapport au coût prévisionnel ayant fixé le forfait estimé du marché de maîtrise d'œuvre, il convient désormais de revoir celui-ci à la hausse.

En effet, les conséquences de l'évolution du programme de travaux, en raison de l'évolution des contraintes techniques liées au renouvellement d'une canalisation d'eau potable ainsi que le remplacement d'une conduite d'assainissement, conduisent donc à proposer le présent avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant n°1 porte ainsi le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 31 061,73 € HT (soit 37 274,08 €)

Eau potable :

HR PREFECTURE

013-241300375-20181219-DEL210_2018-05
Regu le 21/12/2018ARTELIA VILLE
ET TRANSPORT

STOA ARCHITECTURE

Sous-total
par élément de mission

Phase conception			
Diagnostic (DIA)	853,89 €	311,11 €	1 165,00 €
Avant-projet (AVP)	866,54 €	1 007,40 €	1 873,94 €
Projet (PRO)	1 444,54 €	740,74 €	2 185,28 €
Assistance contrats de travaux (ACT)	715,86 €	395,05 €	1 110,91 €
Phase travaux			
Visa des études d'exécution (VISA)	627,53 €	296,28 €	923,81 €
Direction de l'exécution des travaux	4 765,79 €	543,21 €	5 309,00 €
Assistance aux opérations de réception	568,41 €	197,54 €	765,95 €
Ordonnancement, pilotage et coordination	1 283,40 €	0,00 €	1 283,40 €
Total	11 125,95 €	3 491,34 €	14 617,29 €

Assainissement :

	ARTELIA VILLE ET TRANSPORT	STOA ARCHITECTURE	Sous-total par élément de mission
Phase conception			
Diagnostic (DIA)	960,63 €	349,99 €	1 310,62 €
Avant-projet (AVP)	974,84 €	1 133,34 €	2 108,18 €
Projet (PRO)	1 625,10 €	833,34 €	2 458,44 €
Assistance contrats de travaux (ACT)	805,32 €	444,46 €	1 249,78 €
Phase travaux			
Visa des études d'exécution (VISA)	705,96 €	333,33 €	1 039,29 €
Direction de l'exécution des travaux	5 361,51 €	611,11 €	5 972,62 €
Assistance aux opérations de réception	639,47 €	222,22 €	861,69 €
Ordonnancement, pilotage et coordination	1 443,82 €	0,00 €	1 443,82 €
Total	12 516,64 €	3 927,80 €	16 444,44 €

MAPA 2017-15

EXE10 – Avenant

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de
l'aménagement de l'Avenue de la Libération, de l'Avenue
André et Denis Pelissier et de l'éco-hameau d'Ussol

Page : 3 / 6

Tableau récapitulatif :

NR PREFECTURE

013-241300375-20181219-DEL210_2018-DE
Reçu le 21/12/2018

Maîtrise d'œuvre

**Forfait provisoire de
rémunération****Forfait définitif de rémunération**

ARTELIA / STOA

20 707,82 € HT

31 061,73 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

 NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 10 353,91 € HT
- Montant TTC : 12 424,69 € HT

En l'espèce, les travaux ne figuraient pas dans le marché initial et sont rendus nécessaires. Un changement de titulaire engendrerait une augmentation substantielle des coûts et des contraintes techniques liées au démarrage des études par le maître d'œuvre.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 31 061,73 € HT
- Montant TTC : 37 274,08 € HT

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

HR PREFECTURE

013-241300375-20181219-DEL210_2018-DE
Regu le 21/12/2018

Nom, prénom et qualité
du signataire (*)

Lieu et date de signature

Signature

ARTELIA VILLE ET TRANSPORT (mandataire
du groupement d'opérateurs économiques)
M. Denis LABRY
Directeur du territoire Provence – Var – Corse

Marseille, le

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

A Maussane les Alpilles, le

Signature :
M. Hervé CHERUBINI



013-241300375-20181219-DEL210_2018-DE
Recu le 21/12/2018

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)